



Assemblée générale

Distr. limitée
27 avril 2022
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Soixante-cinquième session
Vienne, 1^{er}-10 juin 2022

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Élection du Bureau.
4. Déclaration de la présidence.
5. Débat général.
6. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
7. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-neuvième session.
8. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixante et unième session.
9. Espace et développement durable.
10. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle.
11. L'espace et l'eau.
12. Espace et changements climatiques.
13. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
14. Rôle futur et méthodes de travail du Comité.
15. Exploration de l'espace et innovation.
16. Programme « Espace 2030 ».
17. Questions diverses.
18. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.



II. Annotations*

1. Ouverture de la session

La soixante-cinquième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique s'ouvrira le mercredi 1^{er} juin 2022 dans la matinée.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour aura lieu immédiatement après l'ouverture de la session.

3. Élection du Bureau

Au paragraphe 41 de sa résolution 76/76, intitulée « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace », l'Assemblée générale a noté que le Groupe des États d'Europe orientale, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États avaient désigné leurs candidats aux postes de second vice-président et rapporteur du Comité, de président du Sous-Comité scientifique et technique et de premier vice-président du Comité, respectivement, pour la période 2022-2023, et demandé instamment au Groupe des États d'Afrique et au Groupe des États d'Asie et du Pacifique de désigner leurs candidats aux postes de président du Sous-Comité juridique et de président du Comité, respectivement, et ce suffisamment tôt pour que le Comité et ses sous-comités puissent élire leurs bureaux à leurs sessions en 2022.

À sa soixante-quatrième session (A/76/20, par. 337), le Comité a noté que l'Assemblée générale avait noté, dans sa résolution 75/92, que les États d'Europe orientale avaient désigné, en la personne d'Oleg Ventskovsky (Ukraine), leur candidat au poste de second vice-président et rapporteur du Comité pour la période 2022-2023.

À cette même session (A/76/20, par. 338), le Comité a noté que les États d'Europe occidentale et autres États avaient désigné, en la personne de Jenni Tapio (Finlande), leur candidate au poste de premier vice-président du Comité pour la période 2022-2023.

Dans une note verbale datée du 29 mars 2022, le Secrétariat a informé les États membres du Comité que le Groupe des États d'Asie et du Pacifique avait désigné Omran Sharaf (Émirats arabes unis) comme candidat à la présidence du Comité pour la période 2022-2023.

À sa cinquante-neuvième session, en 2022, le Sous-Comité scientifique et technique a élu Juan Francisco Facetti (Paraguay) à sa présidence pour un mandat de deux ans (A/AC.105/1258, par. 18).

À sa soixante et unième session, en 2022, le Sous-Comité juridique a élu Nomfuneko Majaja (Afrique du Sud) à sa présidence pour un mandat de deux ans (A/AC.105/1260, par. 1).

4. Déclaration de la présidence

Une fois l'ordre du jour adopté, la présidence fera une déclaration récapitulant les faits nouveaux intéressant les travaux du Comité qui se sont produits depuis sa soixante-quatrième session.

5. Débat général

Le Comité commencera ses travaux de fond par un débat général. Les déclarations seront limitées à sept minutes.

* Les annotations ne font pas partie de l'ordre du jour que doit adopter le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

6. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques

En application du paragraphe 2 de la résolution 76/76 de l'Assemblée générale, le Comité procédera à l'examen de ce point.

Au paragraphe 18 de sa résolution 76/76, l'Assemblée générale a prié le Comité de poursuivre, à titre prioritaire, l'examen des moyens permettant de veiller à ce que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques, et de lui en rendre compte à sa soixante-dix-septième session, et est convenue que le Comité devrait continuer d'examiner la perspective plus large de la sécurité dans l'espace et des aspects connexes qui pourraient contribuer à garantir que les activités spatiales soient entreprises de manière responsable et en toute sécurité, notamment les moyens de promouvoir la coopération internationale, régionale et interrégionale à cette fin.

7. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-neuvième session

Conformément au paragraphe 11 de la résolution 76/76 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné, à sa cinquante-neuvième session, les questions de fond suivantes :

- a) Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (A/AC.105/1258, par. 50 à 78) ;
- b) Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable (A/AC.105/1258, par. 79 à 88 et annexe I) ;
- c) Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre (A/AC.105/1258, par. 89 à 98) ;
- d) Débris spatiaux (A/AC.105/1258, par. 99 à 123) ;
- e) Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes (A/AC.105/1258, par. 124 à 136) ;
- f) Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite (A/AC.105/1258, par. 137 à 157) ;
- g) Météorologie de l'espace (A/AC.105/1258, par. 158 à 172) ;
- h) Objets géocroiseurs (A/AC.105/1258, par. 173 à 190) ;
- i) Viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/1258, par. 191 à 209 et annexe II) ;
- j) Rôle futur et méthodes de travail du Comité (A/AC.105/1258, par. 210 à 223) ;
- k) Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/1202, par. 224 à 237 et annexe III) ;
- l) L'espace et la santé mondiale (A/AC.105/1258, par. 238 à 249 et annexe IV) ;
- m) Orbite des satellites géostationnaires : nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications (A/AC.105/1258, par. 250 à 261) ;
- n) Débat général sur le ciel sombre et silencieux au profit de la science et de la société (A/AC.105/1258, par. 262 à 276) ;
- o) Projet d'ordre du jour provisoire de la soixantième session du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/1258, par. 277 à 281).

Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

Au paragraphe 27 de sa résolution 76/76, l'Assemblée générale a engagé les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies à continuer de promouvoir la participation des femmes à leurs programmes d'éducation, et est convenue que les centres régionaux devraient continuer à rendre compte de leurs activités au Comité.

Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite

Le Comité sera saisi d'une note du Secrétariat intitulée « Quinzième réunion du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite » (A/AC.105/1251).

L'espace et la santé mondiale

À sa cinquante-neuvième session, le Sous-Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale, notamment les mesures qui y étaient recommandées (A/AC.105/1258, par. 249 et annexe IV, par. 7 à 9 et appendice).

Le Comité sera saisi d'un projet de résolution sur l'espace et la santé mondiale (A/AC.105/L.328, annexe), qui sera examiné à la session en vue de son adoption par l'Assemblée générale (A/AC.105/1258, annexe IV, par. 8 et appendice).

Le Comité sera saisi du rapport du Groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale sur les travaux menés dans le cadre de son plan de travail pluriannuel (A/AC.105/C.1/121) (A/AC.105/1258, annexe IV, par. 9).

Projet d'ordre du jour provisoire de la soixantième session du Sous-Comité scientifique et technique

À sa cinquante-neuvième session, le Sous-Comité a convenu des points à proposer au Comité en vue de leur inscription à l'ordre du jour de sa soixantième session (A/AC.105/1258, par. 280).

Le Sous-Comité a noté que, conformément à l'accord intervenu à sa quarante-quatrième session (A/AC.105/890, annexe I, par. 24), le colloque de sa soixantième session, en 2023, serait organisé par le Comité de la recherche spatiale, et que le thème en serait proposé au Comité pour approbation à sa soixante-cinquième session (A/AC.105/1258, par. 281).

8. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixante et unième session

Conformément au paragraphe 5 de la résolution 76/76 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique a examiné, à sa soixante et unième session, les questions de fond suivantes :

a) Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace (A/AC.105/1260, par. 36 à 38) ;

b) État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace (A/AC.105/1260, par. 39 à 51 et annexe I) ;

c) Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications (A/AC.105/1260, par. 52 à 77) ;

d) Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/1260, par. 78 à 91) ;

- e) Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace (A/AC.105/1260, par. 92 à 102) ;
- f) Rôle futur et méthodes de travail du Comité (A/AC.105/1260, par. 103 à 121) ;
- g) Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/1260, par. 122 à 149) ;
- h) Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/1260, par. 150 à 164) ;
- i) Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial (A/AC.105/1260, par. 165 à 178) ;
- j) Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites (A/AC.105/1260, par. 179 à 202) ;
- k) Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales (A/AC.105/1260, par. 203 à 230 et annexe II) ;
- l) Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la soixante-deuxième session du Sous-Comité juridique (A/AC.105/1260, par. 231 à 244).

Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la soixante-deuxième session du Sous-Comité juridique

À sa soixante et unième session, le Sous-Comité a convenu des points à proposer au Comité en vue de leur inscription à l'ordre du jour de sa soixante-deuxième session (A/AC.105/1260, par. 234).

Le Sous-Comité est convenu que l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial devraient à nouveau être invités à organiser un colloque, qui se tiendrait lors de sa soixante-deuxième session (A/AC.105/1260, par. 243).

9. Espace et développement durable

En application du paragraphe 2 de la résolution [76/76](#) de l'Assemblée générale, le Comité procédera à l'examen de ce point.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-quatrième session sur le point de son ordre du jour consacré à l'espace et au développement durable sont consignées dans son rapport ([A/76/20](#), par. 226 à 241).

Le Comité sera saisi d'un rapport sur le Forum mondial de l'espace ONU/Autriche sur le thème « Space 4 climate action » ([A/AC.105/1266](#)) et du rapport de la réunion d'experts tenue par l'Organisation des Nations Unies, le Brésil, les Émirats arabes unis et l'initiative L'espace pour les femmes sur le thème « Initiatives, challenges and opportunities for women in space » (A/AC.105/1267).

10. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle

En application du paragraphe 2 de la résolution [76/76](#) de l'Assemblée générale, le Comité procédera à l'examen de ce point.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-quatrième session sur le point de son ordre du jour intitulé « Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle » sont consignées dans son rapport ([A/76/20](#), par. 242 à 250).

11. L'espace et l'eau

En application du paragraphe 2 de la résolution 76/76 de l'Assemblée générale, le Comité procédera à l'examen de ce point.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-quatrième session sur le point de son ordre du jour consacré à l'espace et à l'eau sont consignées dans son rapport (A/76/20, par. 251 à 259).

12. Espace et changements climatiques

En application du paragraphe 2 de la résolution 76/76 de l'Assemblée générale, le Comité procédera à l'examen de ce point.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-quatrième session sur le point de son ordre du jour consacré à l'espace et aux changements climatiques sont consignées dans son rapport (A/76/20, par. 260 à 271).

13. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies

En application du paragraphe 2 de la résolution 76/76 de l'Assemblée générale, le Comité procédera à l'examen de ce point.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-quatrième session sur le point de son ordre du jour consacré à l'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies sont consignées dans son rapport (A/76/20, par. 272 à 280).

Le Comité sera saisi du rapport de la quarantième session de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace) (A/AC.105/1263) ainsi que du rapport spécial d'ONU-Espace sur la coordination des activités spatiales menées au sein du système des Nations Unies au service de l'action climatique (A/AC.105/1264).

14. Rôle futur et méthodes de travail du Comité

En application du paragraphe 2 de la résolution 76/76 de l'Assemblée générale, le Comité procédera à l'examen de ce point.

Le Comité sera saisi d'une note du Secrétariat sur la gouvernance et les méthodes de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires (A/AC.105/C.1/L.384).

Les délibérations relatives au point de l'ordre du jour consacré au rôle futur et aux méthodes de travail du Comité sont consignées dans le rapport du Comité sur les travaux de sa soixante-quatrième session (A/76/20, par. 281 à 300), le rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-neuvième session (A/AC.105/1258, par. 210 à 223) et le rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixante et unième session (A/AC.105/1260, par. 103 à 121).

15. Exploration de l'espace et innovation

En application du paragraphe 2 de la résolution 76/76 de l'Assemblée générale, le Comité procédera à l'examen de ce point.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-quatrième session sur le point de son ordre du jour consacré à l'exploration de l'espace et à l'innovation sont consignées dans son rapport (A/76/20, par. 301 à 315).

16. Programme « Espace 2030 »

En application du paragraphe 2 de la résolution 76/76 de l'Assemblée générale, le Comité procédera à l'examen de ce point.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-quatrième session sur le point de son ordre du jour consacré au programme « Espace 2030 » sont consignées dans son rapport (A/76/20, par. 316 à 333 et annexe II).

L'Assemblée générale a adopté le programme « Espace 2030 » et son plan de mise en œuvre dans sa résolution 76/3, intitulée « Le programme “Espace 2030” : l'espace comme moteur du développement durable ».

17. Questions diverses

En application du paragraphe 2 de la résolution 76/76 de l'Assemblée générale, le Comité procédera à l'examen de ce point.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-quatrième session sur le point de son ordre du jour consacré aux questions diverses sont consignées dans son rapport (A/76/20, par. 334 à 364).

Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2024-2025

Au paragraphe 11 de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a entériné l'accord auquel le Comité était parvenu sur la composition future des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires (A/58/20, annexe II, par. 5 à 9), sur la base des dispositions relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires (voir A/52/20, annexe I, et A/58/20, annexe II, appendice III) approuvées par l'Assemblée dans sa résolution 52/56.

Conformément aux mesures relatives à la composition future des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires, le Comité devrait, à sa soixante-cinquième session, parvenir à un accord sur la nomination de l'ensemble des membres de ces bureaux pour la période 2024-2025.

Composition du Comité

À sa cinquante-neuvième session, le Sous-Comité scientifique et technique a été informé par le Secrétariat des demandes d'adhésion au Comité déposées par le Guatemala et l'Ouzbékistan (A/AC.105/1258, par. 14), demandes dont le Sous-Comité juridique a également été informé par le Secrétariat à sa soixante et unième session (A/AC.105/1260, par. 12). Le Comité sera saisi de ces demandes pour examen à sa soixante-cinquième session.

Statut d'observateur permanent auprès du Comité

À sa cinquante-neuvième session, le Sous-Comité scientifique et technique a été informé par le Secrétariat des demandes d'octroi du statut d'observateur permanent auprès du Comité déposées par l'Association pour le développement de l'Atlantic International Research Centre, l'Institut de La Haye pour la justice mondiale et l'Access Space Alliance (A/AC.105/1258, par. 15). À sa soixante et unième session, le Sous-Comité juridique a été informé par le Secrétariat des demandes d'octroi du statut d'observateur permanent auprès du Comité déposées par l'Access Space Alliance, l'Institut de La Haye pour la justice mondiale, l'Association pour le développement de l'Atlantic International Research Centre et International Peace Alliance (Space) (A/AC.105/1260, par. 13). Le Comité sera saisi de ces demandes pour examen à sa soixante-cinquième session.

Questions diverses

Le Comité voudra peut-être, s'il y a lieu, examiner des questions autres que celles énumérées ci-dessus.

Annexe

Calendrier indicatif des travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa soixante-cinquième session*

1. Les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa soixante-cinquième session ont été programmés sans préjudice de l'organisation future des travaux et en tenant compte de la situation exceptionnelle causée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a eu des effets sans précédent et multiformes.
2. En raison des restrictions de voyage et de réunion résultant de la pandémie, la session se tiendra sous une forme hybride. Si des restrictions résultant de l'évolution de la pandémie empêchent la tenue de la session sous cette forme, la présidence du Comité organisera des consultations en vue de parvenir à un consensus sur l'organisation des travaux par une nouvelle décision.
3. Les réunions avec services d'interprétation complets seront limitées à deux séances de deux heures par jour pendant toute la durée de la session.
4. Le nombre de déclarations susceptibles d'être faites à chaque séance au titre du point 5, intitulé « Débat général », peut, au besoin, être limité afin de dégager suffisamment de temps pour que les autres points de l'ordre du jour soient examinés comme prévu. Les déclarations seront limitées à sept minutes. La présidence avertit les délégations quand il ne leur reste plus qu'une minute de temps de parole et interrompt les déclarations lorsque les sept minutes allouées sont écoulées.
5. Le Secrétariat téléchargera, en temps utile, les déclarations qui auront été soumises volontairement par les États en vue de leur téléchargement sur le site Web du Bureau des affaires spatiales. Lorsque les délégations soumettent des déclarations à l'usage des services d'interprétation, elles indiquent au Secrétariat si ces déclarations peuvent être téléchargées ou non sur le site Web.
6. Conformément à la décision prise par le Sous-Comité scientifique et technique à sa cinquante-neuvième session, en 2022 (A/AC.105/1258, par. 237 et annexe III, par. 6), le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace se réunira en marge de la soixante-cinquième session du Comité.
7. Des présentations pourront être faites dans l'une quelconque des six langues officielles de l'ONU. Elles seront programmées de 9 h 45 à 10 h 45 et de 17 h 15 à 18 h 15 (heure avancée d'Europe centrale, HAEC) et se dérouleront sans services d'interprétation, en raison du nombre limité d'heures de réunion disponibles avec services d'interprétation complets lors de la soixante-cinquième session. Par ailleurs, elles devraient être étroitement liées aux points de l'ordre du jour du Comité et ne pas durer plus de douze minutes. Les délégations seront averties lorsqu'il restera une minute, et les présentations seront interrompues au bout de douze minutes.
8. Les délégations des États membres du Comité peuvent soumettre des commentaires rédactionnels concernant le rapport du Comité adopté durant la session, une semaine au plus tard après la clôture de celle-ci.
9. On trouvera ci-après un calendrier indicatif des travaux. Il sera formellement adopté à la 1^{re} séance du Comité. Toute modification à y apporter ultérieurement pourra être convenue par le Comité au plus tard 48 heures avant le début de la séance concernée.

* À sa trente-huitième session, le Comité est convenu que les États membres continueraient de recevoir un calendrier indicatif des travaux qui ne préjugerait pas du temps effectivement consacré à l'examen des différents points de l'ordre du jour (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément n° 20 (A/50/20)*, par. 169 b)).

Calendrier indicatif des travaux

<i>Date</i>	<i>Matin (11 heures-13 heures HAEC)</i>	<i>Réunions informelles (13 h 30-14 h 45 HAEC)</i>	<i>Après-midi (15 heures-17 heures HAEC)</i>
1^{er}-3 juin 2022			
Mercredi 1 ^{er} juin	Point 1. Ouverture de la session Point 2. Adoption de l'ordre du jour Point 3. Élection du Bureau Point 4. Déclaration de la présidence Point 5. Débat général		Point 5. Débat général Point 6. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques Point 7. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-neuvième session Point 8. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixante et unième session
Jeudi 2 juin	Point 5. Débat général Point 6. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques Point 7. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-neuvième session Point 8. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixante et unième session		Point 5. Débat général Point 6. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques Point 7. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-neuvième session Point 8. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixante et unième session
Vendredi 3 juin	Point 5. Débat général Point 9. Espace et développement durable Point 10. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle Point 11. L'espace et l'eau		Point 5. Débat général Point 9. Espace et développement durable Point 10. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle Point 11. L'espace et l'eau
6-10 juin 2022			
Lundi 6 juin	Point 5. Débat général Point 9. Espace et développement durable Point 10. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle Point 11. L'espace et l'eau		Point 5. Débat général Point 12. Espace et changements climatiques Point 13. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies Point 14. Rôle futur et méthodes de travail du Comité

<i>Date</i>	<i>Matin (11 heures-13 heures HAEC)</i>	<i>Réunions informelles (13 h 30-14 h 45 HAEC)</i>	<i>Après-midi (15 heures-17 heures HAEC)</i>
Mardi 7 juin	Point 12. Espace et changements climatiques Point 13. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies Point 14. Rôle futur et méthodes de travail du Comité Point 15. Exploration de l'espace et innovation	Réunion informelle du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace	Point 12. Espace et changements climatiques Point 13. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies Point 14. Rôle futur et méthodes de travail du Comité Point 16. Programme « Espace 2030 » Point 17. Questions diverses
Mercredi 8 juin	Point 5. Débat général Point 15. Exploration de l'espace et innovation Point 16. Programme « Espace 2030 » Point 17. Questions diverses	Réunion informelle du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace	Point 5. Débat général Point 15. Exploration de l'espace et innovation Point 16. Programme « Espace 2030 » Point 17. Questions diverses
Jeudi 9 juin	Point 18. Rapport du Comité à l'Assemblée générale		Point 18. Rapport du Comité à l'Assemblée générale
Vendredi 10 juin	Point 18. Rapport du Comité à l'Assemblée générale		Point 18. Rapport du Comité à l'Assemblée générale